

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Cédric Roten et consorts au nom SOC - Maturité professionnelle :
Des conditions d'admission qui influencent la réussite**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 10 mars 2023, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Alette Rey-Marion, Carine Carvalho, Claude Nicole Grin, Valérie Induni, Graziella Schaller (remplaçant Jacques-Aandré Hauray), de MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, John Desmeules, Nicolas Bolay, Julien Eggenberger (remplaçant Aude Billard), Hadrien Buclin (remplaçant Vincent Keller), sous la présidence de Mme Sylvie Pittet Blanchette.

M. Cédric Roten, postulant, participait avec voix consultative.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de Mme Suzanne Peters (directrice générale adjointe DGEP) et de MM. Guillaume Ruiz (adjoint au DG-DGEP), Jean-François Theubet (directeur général adjoint DOFSI-DGEO).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a suivi les travaux de la commission et établi les notes de séances.

2. POSITION DU POSTULANT

En Suisse environ deux tiers des étudiants font un CFC, dont un quart fait ensuite une Maturité professionnelle (MP). Il s'agit d'une formation importante car elle complète la formation initiale avec une culture générale élargie mais surtout elle permet l'entrée à aux HES : en effet, deux tiers de ceux qui obtiennent une MP continuent en HES. Or, parmi les enjeux identifiés par les HES, il y a le renforcement la filière de MP pour assurer le nombre d'étudiants éligibles à leur formation afin de répondre aux défis de demain.

Une étude de la situation mandatée par le SEFRI relève une grande disparité cantonale au niveau du taux d'obtention de la MP. Il en ressort que les cantons qui ont des critères d'admission plus restrictifs ont le taux le plus bas d'étudiant arrivant en fin de MP. En effet, ces critères d'admissions varient vu qu'ils sont de compétence cantonale. Dans le Canton de Vaud, les articles 112 et 113 du Règlement d'application de la loi vaudoise sur la formation professionnelle fixent ces critères d'admission. La comparaison des procédures d'admission avec les taux de MP met en évidence que les cantons qui ne prévoient pas d'examen d'admission obligatoire présentent, de manière générale, un taux de MP plus élevé que les autres, ce qui n'est pas le cas du Canton de Vaud.

En résumé, le Canton de Vaud a choisi de sélectionner les candidats à l'entrée de la MP en prenant les résultats de la fin de la scolarité obligatoire, en pensant que le taux de réussite serait plus élevé. Mais on s'aperçoit que les cantons qui permettent d'autres formes d'accessibilité à la MP basé sur la motivation des étudiant.e.s ont des taux de réussite plus élevés. Or, le taux de MP est important pour répondre aux besoins des HES-SO, car c'est autant d'étudiant.e.s qui ne pourront pas rejoindre cette filière.

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier les différentes pistes qui permettraient de réévaluer les conditions d'admission à la maturité professionnelle afin de faciliter l'accessibilité à cette filière et la rendre plus attrayante.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef du DEF a un regard moins négatif de la situation : certes Vaud est un peu en dessous de la moyenne Suisse, mais d'un autre côté il y a un peu plus de maturants et de gymnasiens que la moyenne suisse. L'un dans l'autre, on constate que les jeunes cherchent à faire des études. A la première réflexion, on n'est pas persuadé que cet examen d'entrée est un élément qui serait déterminant. Il précise qu'il y a des cours de préparation à ces examens. Ces dernières années, on constate un regain d'intérêt pour la MP, puisqu'entre 2016 et les derniers chiffres on constate une augmentation. La tendance est globalement bonne.

S'agissant toutefois d'une question intéressante, il est favorable au renvoi de ce postulat. Cela permettra de dresser un état des lieux. Dans un contexte où l'on cherche à développer la formation professionnelle, le résultat à n'en pas douter sera une augmentation du nombre de MP. Mais cela prend du temps, les premiers résultats ne seront pas visibles immédiatement.

DISCUSSION GENERALE

Cette proposition s'insère dans l'idée de revaloriser la formation professionnelle. Par la possibilité de continuer en direction des HES. Il y a en effet des filières qui mènent à un métier à exercer avec des possibilités de formations continues, et d'autres filières qui ouvrent la voie vers des professions nécessitant le passage par une MP – par exemple le CFC d'ASSC qui est une voie vers la profession d'infirmière. Des filières où il y a des besoins de personnel et où la possession d'une MP est un atout.

Aujourd'hui un CFC ne suffit plus : une maturité professionnelle est naturellement un plus, grâce à laquelle on peut entrer dans une formation supérieure. La revalorisation de la formation duale aura pour conséquence qu'automatiquement la maturité professionnelle sera plus demandée. Si on veut considérer à égalité la voie de la formation professionnelle avec les formations générales, il faut que ces deux voies donnent à égalité la possibilité de suivre une formation dans une Haute école par la suite. S'il n'y a pas cette opportunité dans les filières, elles ne seront jamais considérées à égalité.

Tous les jeunes n'ont pas une trajectoire rectiligne – les résultats en fin de 11ème ne sont pas forcément représentatifs des potentialités d'un jeune. Pour certains élèves il serait intéressant de les pousser vers une MP. Dans cet état d'esprit, le rapport sur ce postulat pourrait proposer des pistes d'évolution sur le soutien aux jeunes, notamment dans les filières qui ont vraiment besoin de profils ayant débuté par une formation sur le terrain, avec un supplément académique. Y compris la problématique des cours de préparation aux examens d'admission qui ont lieu le samedi, ce qui pèse sur les métiers où il y a une activité le samedi, des blocages qu'il serait bien de lever.

Il est également relevé que les critères pour entrer à l'Ecole de culture générale sont les mêmes que ceux pour entrer aux Ecoles de maturité professionnelle. Une égalité de critère qui a pour conséquence de faire pencher du côté de l'école de culture générale.

Un commissaire estime qu'il ne faut pas oublier que dans le cadre des entreprises, il y a un besoin de jeunes qui réussissent leur apprentissage avec brio, qui ensuite dirigent des équipes, obtiennent une maîtrise fédérale, travaillent dans le giron de la direction. Notamment dans le milieu de la construction.

4. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Par quatorze voix pour la prise en considération, aucune voix contre et une abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 30 mars 2023

La rapporteuse :
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*